

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUILLET 2015

Président Mme Séverine BERGÉ

Présents : Christine JECKEL, Jean PASTOR, Frédéric SCHUBNEL, Laurence BURKHARD, Jean-Jacques OURTAU, Nicole CHRISTEN, Denis URBANY, Meggane ZANCHIN, Edmond EMERAUX, Murielle THIL, Sébastien ALBOUZE, Julie POITOU, Arnaud GRAFF, André GLAUDE, Julia RUSSO, Emmanuelle SEDKI, Jean-Marie KLEIN.

Excusés : Salvatore LA ROCCA procuration à Jean PASTOR

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 MAI 2015

42/2015 - TARIFS PERISCOLAIRE – MERCREDIS EDUCATIFS – ALSH

Tarifs périscolaire - mercredis éducatifs - ALSH 2015 / 2016

Tarifs allocataires C.A.F. Moselle

Périscolaire

2015-2016		Matin	Midi repas	A.M. gouter	Soir	Journée	Journée
Tranche	QF	7h30 - 8h30	12h - 14h	16h - 17h30	17h30 - 18h30	jusqu'à 17h30	jusqu'à 18h30
A	0-500	1,20	6,70	2,30	1,20	10,20	11,40
B	501-800	1,85	8,10	3,70	1,85	13,85	15,50
C	801-1100	2,25	9,10	4,45	2,25	15,80	18,05
D	>1100 & NC	2,55	9,50	4,80	2,55	16,85	19,40

Tarifs non allocataires C.A.F. Moselle

Périscolaire

2015-2016		Matin	Midi repas	A.M. gouter	Soir	Journée	Journée
Tranche	QF	7h30 - 8h30	12h - 14h	16h - 17h30	17h30 - 18h30	jusqu'à 17h30	jusqu'à 18h30
A	0-500	1,65	7,50	3,15	1,65	12,30	13,95
B	501-800	2,25	9,00	4,55	2,25	15,30	18,05
C	801-1100	2,70	9,95	5,35	2,70	18,00	20,70
D	>1100 & NC	3,05	10,40	5,60	3,05	19,05	22,10

Mercredis éducatifs

2015-2016		Matin	Midi repas	A.M. gouter	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 8h30	12h - 14h	14h - 17h30	17h30 - 18h00	complète
A	0-500	1,20	6,70	3,00	0,60	11,50
B	501-800	1,85	8,10	6,00	0,93	16,88
C	801-1100	2,25	9,10	7,60	1,13	20,08
D	>1100 & NC	2,55	9,50	8,40	1,28	21,73

Mercredis éducatifs

2015-2016		Matin	Midi repas	A.M. gouter	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 8h30	12h - 14h	14h - 17h30	17h30 - 18h00	complète
A	0-500	1,65	7,50	4,90	0,83	14,88
B	501-800	2,25	9,00	7,90	1,13	20,28
C	801-1100	2,70	9,95	9,65	1,35	23,65
D	>1100 & NC	3,05	10,40	10,20	1,53	25,18

ALSH Distroff - Inglange - Budling

2015-2016		Matin + Midi	Après midi	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 14h00	14h00-17h00	17h00-18h30	
A	0-500	8,70	3,40	1,40	13,50
B	501-800	11,60	4,80	2,10	18,50
C	801-1100	13,50	6,00	2,40	21,90
D	>1100 & NC	14,50	6,30	2,90	23,70

ALSH Distroff - Inglange - Budling

2015-2016		Matin + Midi	Après midi	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 14h00	14h00-17h00	17h00-18h30	
A	0-500	10,90	4,40	1,90	17,20
B	501-800	13,60	6,10	2,70	22,40
C	801-1100	15,50	7,00	3,10	25,60
D	>1100 & NC	16,60	7,40	3,40	27,40

ALSH hors commune

2015-2016		Matin + Midi	Après midi	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 14h00	14h00-17h00	17h00-18h30	
A	0-500	9,60	3,80	1,60	15,00
B	501-800	12,80	5,35	2,35	20,50
C	801-1100	14,90	6,60	2,70	24,20
D	>1100 & NC	16,00	6,90	3,20	26,10

ALSH hors commune

2015-2016		Matin + Midi	Après midi	Soir	Journée
Tranche	QF	7h30 - 14h00	14h00-17h00	17h00-18h30	
A	0-500	12,00	4,85	2,10	18,95
B	501-800	14,90	6,70	3,00	24,60
C	801-1100	17,00	7,70	3,40	28,10
D	>1100 & NC	18,20	8,15	3,75	30,10

Suppléments ALSH : Sorties = + 5€, Camping : + 20 € la semaine

Réductions famille : - 20% sur 2ème enfant et - 30% sur 3ème ...

Le prix des repas est inclus. Il est de 4,44 €. Toute augmentation du prix du repas sera répercuté sur les tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 1 abstention :

- Approuve les tarifs énumérés,
- En informe Monsieur le Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et lui propose les tarifs ci-dessus.

Jean-Marie KLEIN souhaiterait connaître le coût du périscolaire pour la commune, la CCAM et les familles.

Emmanuelle SEDKI intervient en disant qu'elle n'était pas au courant du fait que les dossiers des inscriptions au périscolaire seraient examinés en mairie et qu'il y aurait peut-être des choix à faire. Elle précise qu'en sa qualité de membre de la commission, c'est dérangeant de ne pas être informé de toutes les décisions.

Séverine BERGÉ informe le conseil qu'un compte-rendu devrait être fait après chaque réunion afin que tous les membres soient informés des décisions prises lors des commissions.

43/2015 - EMPRUNT DE 2 000 000 € BUDGET ANNEXE

Par délibération en date du 22 JANVIER 2011, le Conseil Municipal a décidé de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 2 000 000 €uros.

Les travaux du lotissement n'étant pas terminés donc les parcelles pas toutes vendues, il convient de prolonger d'un an le prêt relais contracté précédemment.

Les conditions sont les suivantes :

DEUX MILLIONS D'EUROS	2 000 000,00 €uros
Durée totale :	1 an
Taux :	2,00 %
Périodicité d'appel des intérêts :	à l'échéance avec le capital
Commission d'intervention :	2 000,00 €uros
TEG proportionnel	2.14 %
Date prévisible de l'échéance unique :	1 juillet 2016
Montant de l'échéance unique :	2 000 000,00 €uros en capital, majoré des intérêts au taux ci-dessus fixé
Numéro du crédit :	9580819

Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Décide de contracter l'emprunt cité ci-dessus,
- Autorise Mr le Maire à signer les contrats correspondants.

44/2015 - ADHESION AU GEVA

Afin de pouvoir embaucher des animateurs pour les ALSH organisés durant les vacances scolaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide l'adhésion de la commune de DISTROFF au Groupement d'Employeurs de la Vie Associative et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

45/2015 - ADHESION AU SMITU

Afin de répondre à une demande de la population concernant le manque de transports reliant la commune à Thionville, Monsieur le Maire a rencontré à plusieurs reprises le SMITU (Syndicat Mixte des Transports Urbains Thionville-Fensch).

Ce syndicat permettrait la mise en place de transports urbains nécessaires à la population.

La commune souhaitant répondre aux besoins de ses administrés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix contre, 3 abstentions et 12 voix pour, SOUHAITE l'adhésion de la commune de DISTROFF au SMITU.

Jean-Marie KLEIN souhaiterait connaître le coût pour un habitant de Distroff.

Jean PASTOR lui répond : 1,50 € par habitant.

Jean-Marie KLEIN demande si les transports SNCF seront toujours en circulation.

Séverine BERGÉ lui répond que oui mais les transports SNCF s'arrêtent à la gare de Thionville et non en ville ou au Linkling.

Jean-Jacques OURTAU dit qu'on ne va pas mettre un transport SNCF et un bus du SMITU en même temps.

Jean PASTOR informe le conseil que la commune ne paiera pas maintenant mais uniquement lorsque le service sera en place.

André GLAUDE exprime que pour lui ce service ne concernera qu'une partie de la population.

Cette délibération sera annulée lors du conseil du 23 Septembre. En effet, les transports sont une compétence de la CCAM –compétence facultative acceptée par la commune lors du conseil municipal du 21.11.2011.

46/2015 - CHEMINS DE RANDONNÉE – CCAM

Le conseil municipal, vu l'ordonnancement N° 2000-14 du 18 septembre 2000 du code de l'environnement.

- 1 - Donne un avis favorable à l'ensemble du plan présenté sur les documents cartographiques ci-joints,
- 2 - Autorise la pose de jalonnements permanents du chemin à l'aide du balisage de la signalétique homologuée,
- 3 - S'engage à veiller au maintien des équipements de signalisation de l'itinéraire,
- 4 - Demande au Conseil Général de la Moselle d'inscrire au Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, les chemins ruraux et sentiers communaux listés ci-dessous et répertoriés sur les cartes et les tableaux joints

Tronçons	Section	Parcelle	Nom de la Voie
----------	---------	----------	----------------

BOUCLE N°7

1	35	50	La Sapinière
2	36	9092	Chemin d'exploitation
3	36	54	Chemin d'exploitation
4	37		Route départementale D61
5	37		Rue du château d'eau
6	01		Grand 'Rue
7	01		Route départementale D61
8	30		Rue de l'Eglise D56

9	30/36		Chemin rural
10	31		Chemin rural
11	31	200	Chemin acquis à la SNCF
12	36	299	Voirie Communautaire

LIAISON N°17

13	34/35		Route départementale D61
14	34/35		Route départementale D61

- 5 - S'engage à ne pas aliéner l'emprise des chemins ruraux et sentiers communaux inscrits en cas de nécessité d'aliénation d'un chemin rural ou d'un sentier communal inscrit au plan, à informer Moselle Tourisme et à lui proposer un itinéraire de substitution qui doit être approprié à la randonnée et à ne pas allonger le parcours de manière excessive ou de diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés. Toute opération publique d'aménagement doit également respecter ce maintien ou cette continuité
- 6 - S'engage à interdire la coupure des chemins par des clôtures.

Délibération adoptée par 11 voix pour, 5 voix contre et 3 abstentions.

47/2015 - RENOUELEMENT DU PARC PHOTOCOPIEURS DES SERVICES COMMUNAUX

Mme BERGÉ, Maire Adjoint, présente au Conseil Municipal l'état des lieux du parc photocopieurs de la commune. Il apparaît que tous les appareils existants dans les différents services et écoles, tous de marques différentes, sont vétustes et onéreux.

Après étude, il apparaît que nous pouvons bénéficier d'un renouvellement de tous les appareils qui seront du même type et nettement moins coûteux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la commission communication à effectuer le choix le plus judicieux pour remplacer les photocopieurs actuellement en service.

Séverine BERGÉ présente un tableau présentant le coût des photocopieurs actuels ainsi que le coût des nouvelles propositions.

Jean-Marie KLEIN lui précise que si les coûts annoncés sont respectés alors elle pourra être félicitée !

Laurence BURKHARD demande à quel moment les contrats actuels arrivent à échéance. Justement en septembre lui précise Séverine BERGÉ.

André GLAUDE demande pourquoi on ne fait pas nos achats avec la centrale d'achats de la CCAM. Séverine BERGÉ l'informe qu'elle a déjà fait une demande pour le papier mais elle attend toujours leur réponse !

Divers

Pour information, le PEDT (Projet Educatif de Territoire) est en cours d'élaboration. Il doit être transmis en préfecture afin d'avoir un numéro d'agrément.

Christine JECKEL donne des informations suite à la dernière réunion avec les intervenants des TAP.

A la rentrée de septembre :

Début des TAP le Mercredi 2 Septembre

Début des APC le Mercredi 9 Septembre

Les TAP ont la même durée c'est-à-dire 1 H 30 mais par contre les APC passent de 1 H à 1 H 15.

Ce sont les institutrices et les ATSEM qui assureront la sortie de tous les enfants et non plus les intervenants.